

Notice concernant l'examen final EPS 2021 de maître ferblantier (diplôme féd.)

1. Règlement d'examen

Le règlement d'examen du 3 mai 2007 et les directives du 1^{er} décembre 2014 règlementent l'examen final. Ces documents sont disponibles sur www.suissetec.ch (rubrique Formation).

2. Admission

Conditions d'admission (ch. 3.3 du règlement d'examen ; ch. 2.1 des directives) :

- brevet fédéral de contremaître en ferblanterie ;
- 4 ans d'expérience professionnelle après l'apprentissage ;
- avoir réussi tous les examens de module. Dans chaque module, la note minimale de 4,0 doit être atteinte.

3. Dates de l'examen

Remise de l'énoncé du travail de diplôme	4 février 2021
Délai de remise du travail de diplôme	4 mars 2021
Etude de cas en gestion d'entreprise	15 mars 2021
Oral du travail de diplôme	17 - 18 mars 2021

4. Lieu de l'examen

- Etude de cas en gestion d'entreprise : **Raiffeisen Arena Hägendorf SO.**
- Oral du travail de diplôme : centre de formation suissetec de Lostorf SO.

5. Inscription

Le formulaire d'inscription doit être rempli *en ligne*.

Les **documents** suivants sont à joindre **impérativement** (*en ligne*) (ch. 3.1 / 3.2 / 3.3 du règlement d'examen) :

- Copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo** (passeport, carte d'identité)
- Copie du brevet fédéral de contremaître en ferblanterie**
- Copies des certificats de travail ou attestations de travail**, comme justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins quatre ans après l'apprentissage. Les informations suivantes doivent y figurer : date d'entrée, activité / fonction, éventuelle date de départ, date de l'établissement du certificat ou de l'attestation.
- Copies de tous les certificats de modules** selon le ch. 2.1 des directives (à classer par ordre croissant)

Répétant :

Les candidats qui répètent l'examen n'envoient que le document suivant :

- **Copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo** (passeport, carte d'identité)

Suite à la page suivante

Délai d'inscription : 30 novembre 2020

- Les inscriptions reçues hors délai ou incomplètes ne sont pas acceptées par la commission AQ.
- Tous les certificats de module requis doivent être disponibles à la date limite d'inscription (30 novembre 2020). Les examens de modules passés après la date limite d'inscription ne peuvent pas être pris en compte.
- Une fois vos données transmises, vous recevrez automatiquement une confirmation de réception par courrier électronique.

IMPORTANT : si vous ne recevez pas de confirmation, veuillez contacter **immédiatement** le secrétariat des examens de *suissetec* (voir point 9. Renseignements).

Vous recevrez par écrit d'ici fin janvier la décision concernant l'admission à l'examen.

6. Taxe d'examen

a) Candidats d'entreprises membres de <i>suissetec</i>			b) Candidats d'entreprises non membres		
Taxe d'examen	CHF	1 000	Taxe d'examen	CHF	1 000
Déduction de la contribution de formation*	CHF	- 600			

*Les cotisations de formation sont déduites à hauteur de CHF 600 en tant que paiement anticipé pour les employeurs et les employés des entreprises membres de *suissetec*.

La facture de la taxe d'examen est envoyée avec l'admission.

7. Prix pour les meilleurs diplômés

Le meilleur diplômé / la meilleure diplômée par métier (selon la note globale obtenue à l'examen final) recevra en récompense une montre IWC.

8. Cérémonie de remise des diplômes

La remise des diplômes aura lieu le vendredi 25 juin 2021, à Saint-Gall SG.

9. Renseignements

En cas de questions, adressez-vous au secrétariat des examens de *suissetec* :

- Stefania Miranda, tél. 043 244 73 49 / examen@suissetec.ch
- Christa Ledergerber, tél. 043 244 73 46 / examen@suissetec.ch
- Markus Pfander, tél. 043 244 73 45 / examen@suissetec.ch

Nov 2020 pfam/mirs/ledc